L'ASSOCIATION MINEURE FAIT-ELLE SORTIR CELUI QUI L'ACCOMPLIT DE LA RELIGION ?

Publié par Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz. Publié dans L'unicité d'Allah & l'association



L'association mineure fait-elle sortir celui qui l'accomplit de la religion ?
Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz
ibnbaz.org.sa | هل يخرج الشرك الأصغر صاحبه من الملة

Question :
L'association mineure fait-elle sortir celui qui l'accomplit de la religion ?

Réponse :

L'association mineure ne fait pas sortir de la religion mais elle diminue la foi et s'oppose à la perfection obligatoire du tawhid. Donc si l'homme lit, fait une aumône ou autre par ostentation, sa foi diminue et s'affaiblit et il a commis un péché dans cette œuvre. Cependant, il n'a pas mécru d'une mécréance majeure.

[Fin de la réponse de Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde]

 Traduit et publié par an-nassiha.com

 **Source :** ibnbaz.org.sa/node/8